

Les dangers du Dropshipping

6 mai 2021

De plus en plus de vendeurs en ligne pratiquent le « Dropshipping », c'est-à-dire la vente en ligne de produits dont ils n'ont aucun stock, qui seront envoyés directement par le fabricant au consommateur. Bien que cette pratique soit légale en France et en plein essor grâce notamment aux influenceurs sur les réseaux sociaux, elle réserve souvent de mauvaises surprises : délais de livraison très longs, frais cachés, produits de mauvaise qualité ou contrefaits... Mieux vaut donc savoir repérer les sites qui pratiquent le dropshipping et suivre nos conseils pour éviter les pièges.

1. Comment repérer un site de dropshipping ?

Il n'est pas aisé de repérer les sites qui pratiquent le dropshipping car **peu de vendeurs en ligne l'affichent sur leur site ou dans leurs conditions générales de vente**. C'est bien souvent au moment de la confirmation d'expédition ou au moment de la livraison que vous vous rendez compte que **le colis provient d'un pays hors UE et non du pays du vendeur**. Voici alors quelques conseils pour repérer un dropshipper.

- **Vérifiez l'identité et les coordonnées complètes du vendeur en ligne** : elles doivent apparaître dans les mentions légales du site ou dans les conditions générales de vente (CGV). Si l'adresse postale vous renvoie vers un immeuble en plein cœur de Paris, il est peu probable que le vendeur gère lui-même son stock. Plus de conseils dans notre article « comment vérifier la fiabilité du vendeur ? ».
- **Vérifiez que le vendeur est bien inscrit en tant que professionnel dans un registre du commerce officiel** (recherche facile sur le site e-justice)
- **Consultez les CGV pour savoir dans quel pays renvoyer les produits** en cas de défaut sur le produit ou rétractation. Cela vous donnera une indication sur le pays d'origine du produit et vous pourrez ainsi estimer les frais de retour.
- **Vérifiez quelle est la loi applicable indiquée dans les CGV** ou dans la

politique de confidentialité / protection des données personnelles : cette mention permet souvent de savoir dans quel pays est situé le vendeur.

- **Consultez le délai de livraison dans ses CGV.** Un délai de livraison élevé peut être un indicateur que vous êtes sur un site d'un dropshipper.

2. Quels sont les risques d'acheter sur un site qui pratique le dropshipping ?

Votre vendeur en ligne ne gère ni le stock, ni l'expédition de votre commande, il met en avant des produits qui ne lui appartiennent pas. Voici donc **les risques** que vous prenez en achetant sur des sites qui pratiquent le dropshipping :

- **Pas de garantie sur la qualité des produits reçus.** Le vendeur n'ayant pas de contrôle direct sur les produits livrés, vous pouvez recevoir des produits de mauvaise qualité, des produits dangereux, parfois ne respectant pas les normes UE (absence du logo CE) ou des produits contrefaits...
- **Délais de livraison très longs** car les produits sont bien souvent expédiés d'un pays non membre de l'UE.
- **Frais supplémentaires** car les marchandises d'une valeur de plus de 150 € venant d'un pays hors UE peuvent être bloquées en douane en attendant votre paiement des droits de douane.
- **Problèmes de stock** : la marchandise est affichée sur le site comme disponible mais la capacité de production du fournisseur est insuffisante pour assurer les commandes.
- **Frais importants de renvoi du produit** : si le produit ne vous plaît pas et que vous demandez la rétractation de votre commande, vous devrez peut être renvoyer votre commande au fournisseur, ce qui, selon sa localisation, pourrait vous coûter cher.

3. Conseils pour éviter les pièges

Comparez les prix avant tout achat. Vérifiez le prix du produit que vous souhaitez sur différents sites et notamment sur celui de la marque ou avec un produit concurrent. Si le prix affiché est considérablement inférieur, méfiez-vous.

- **Regardez en détail les fiches "produits"**. Si vous trouvez exactement les mêmes fiches "produits" sur d'autres sites, il est fort probable que

vos produits ont été simplement copiés, sans connaître réellement les produits qu'il vend.

- **Méfiez-vous des techniques de vente** qui consistent à afficher le nombre de « personnes intéressées par le même produit » et un délai pour « profiter de cette offre ». Ne cédez pas à la pression.
- **Vérifiez la promotion** affichée sur un site ou vantée par un influenceur : elle cache peut-être un produit contrefait.
- **Consultez les avis et les forums sur internet !** D'autres consommateurs peuvent avoir déjà fait part de leur mésaventure. Veillez à distinguer les faux avis positifs laissés par le vendeur lui-même.
- **Vérifiez si le site contient bien des mentions légales** avec les coordonnées complètes du vendeur.
- **Lisez les conditions générales de vente.** S'il n'y en a pas, si elles sont contradictoires, très courtes ou rédigées dans un français approximatif, fuyez !
- **Vérifiez le nom de domaine** sur WHOIS ou AFNIC (pour les noms de domaine).

4. Dropshipper ou fournisseur : qui est responsable de ma commande ?

D'un point de vue juridique, **le vendeur qui pratique le dropshipping a les mêmes obligations qu'un vendeur en ligne « classique »**. Il doit entre autres avant la commande vous informer sur :

- **Le prix TTC, avec les droits de douane éventuels**
- La garantie légale de conformité de deux ans
- Votre droit de rétractation

Il est de plus **responsable de la livraison de votre commande et votre interlocuteur en cas de problème.**

Face aux pratiques de plus en plus contestables de certains dropshippers, la **France crée un nouveau régime fiscal spécifique pour la « vente à distance de biens importés »** en application du paquet européen visant à moderniser la TVA pour le commerce électronique transfrontalier. A compter du 1er juillet 2021, **même si le vendeur en ligne intervient indirectement dans la livraison du bien, il sera obligé de déclarer fiscalement ses opérations et**

de payer la TVA à l'importation. Cette nouvelle mesure s'applique aux dropshippers comme aux plateformes de commerce électronique telles que les marketplaces.

5. Le dropshipping généralisé par les influenceurs

L'un des moyens efficaces pour **vanter les soi-disant atouts d'un produit vendu par des sites de dropshipping** est de **faire appel à des influenceurs**. Ils sont aujourd'hui nombreux sur les réseaux sociaux à faire de la publicité pour « la dernière pépite qu'ils ont découvert et qui a changé leur vie » allant même jusqu'à vous inciter à « profiter rapidement de cette affaire en or » en partageant un « code promo ». Ces messages attractifs se terminent bien souvent par une **invitation à vous connecter sur un site pratiquant le dropshipping**. Bien qu'ils soient **obligés de préciser qu'ils sont rémunérés pour faire la promotion de ces produits** (en parlant à leur communauté de leur « partenaire » ou au moyen d'hashtags dans leur message), tous les influenceurs ne le font pas. **Attention donc à ne pas tomber dans le piège de « la bonne affaire » ! Renseignez-vous sur le site promu** et surtout **comparez les prix des produits** car vous pourrez bien souvent les trouver moins chers ailleurs. Sachez qu'à ce jour, les influenceurs ne peuvent être tenus responsables des problèmes qui pourraient surgir lors de votre commande sur le site de dropshipping.

6. Que faire en cas de problème avec un Dropshipper ?

Essayez d'abord de trouver une solution avec le professionnel directement, si possible par écrit.

- **En cas de litige avec un professionnel établi dans un autre Etat-membre de l'UE**, au Royaume-Uni, en Islande ou en Norvège, n'hésitez pas à nous contacter. Attention, nous n'intervenons pas en cas de fraude.
- **Si vous avez payé votre commande par carte bancaire** et que vous n'avez rien reçu, contactez votre banque pour demander le remboursement via la procédure de chargeback.
- **Si la fraude est avérée**, signalez les faits en France sur la plateforme qui dépend du Ministère de l'Intérieur internet-signalement.gouv.fr et sur signal Conso pour prévenir la répression des fraudes.